

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



Ville de Dreux

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUXARRÊTÉ N°ARR2026-353
PORTANT COMMISSIONNEMENT D'UN AGENT DE L'URBANISME

Direction des Affaires Juridiques, Assemblées,
Commande publique, Citoyenneté et Guichet Unique

ARRÊTÉ

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU la Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000,

VU les articles L.2212-1, L.2212-2-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.111-1 et L.111-2, L.111-6 à L.111-21, L.111-24 à L.111-26, L.610-1 à L.610-4, L.480-1 du Code de l'Urbanisme,

VU les articles L.581-27 à L.581-33, L.581.40, R.581.82, L.581-14-2 du Code de l'Environnement,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Dreux,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la ville de Dreux d'assurer la protection du cadre de vie en raison notamment de la recrudescence des infractions en matière d'urbanisme, de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes,

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la ville dans la lutte contre les atteintes aux règles sus-énoncées,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame Séverine DESMOUILLIÈRES responsable du service de l'urbanisme, est commissionnée pour rechercher et constater par procès-verbal, les infractions aux dispositions du Code de l'Urbanisme et de l'Environnement commises sur le territoire communal.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté de délégation sera transmis au sous-préfet, délégué de Monsieur le Préfet dans l'arrondissement de Dreux, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Commissaire de Police de Dreux, sera notifié à l'intéressée, et publié sur le site internet de la ville de Dreux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à DREUX, le 28 mars 2026

Document certifié exécutoire

Après dépôt à la Sous-préfecture de Dreux
le 28 mars 2026

publication et notification le 28 mars 2026

Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

